



## INFORMATION

### **TRAVAUX ROUTE DES GORGES**

Afin de permettre à l'Entreprise HYDROKARST d'effectuer des travaux d'entretien et de purge de falaise pour le compte du Département de l'Ardèche, la circulation sera temporairement réglementée entre le Tiourre et le Serre de Tiourre hors agglomération de la commune de VALLON PONT D'ARC

**Du 10.03.2025 au 21.03.2025**

- **Déviation par l'itinéraire suivant :**

- Au Nord, par la RD390 (Vallon Pont d'Arc) - RD4 (Saint-Remèze) - RD490 (Gorges de l'Ardèche)
- Au Sud, par la RD490 (Gorges de l'Ardèche) - RD4 (Saint-Remèze) - RD390 (Vallon Pont d'Arc)



## INFORMATION

### **TRAVAUX ROUTE DES GORGES**

Afin de permettre à l'Entreprise HYDROKARST d'effectuer des travaux d'entretien et de purge de falaise pour le compte du Département de l'Ardèche, la circulation sera temporairement réglementée entre le Tiourre et le Serre de Tiourre hors agglomération de la commune de VALLON PONT D'ARC

**Du 10.03.2025 au 21.03.2025**

- **Déviation par l'itinéraire suivant :**

- Au Nord, par la RD390 (Vallon Pont d'Arc) - RD4 (Saint-Remèze) - RD490 (Gorges de l'Ardèche)
- Au Sud, par la RD490 (Gorges de l'Ardèche) - RD4 (Saint-Remèze) - RD390 (Vallon Pont d'Arc)